

## Accompagner, financer, parrainer votre projet d'entreprise

**Initiative Vienne, membre d'Initiative France, est à vos côtés pour créer, développer ou reprendre une entreprise sur le département de la Vienne.**

L'équipe technique d'Initiative Vienne est épaulée par des chefs d'entreprises, des banquiers, des experts-comptables, des cadres dirigeants et des représentants des chambres consulaires qui se mobilisent à titre bénévole pour vous accompagner afin de maximiser vos chances de réussite.



### Nos missions

- ▲ **Un financement à 0%** (de 3 000 à 30 000 €) sans garantie personnelle
- ▲ **Un accompagnement personnalisé**
- ▲ **Des conseils adaptés**
- ▲ **Un parrainage** par un chef d'entreprise expérimenté
- ▲ **Un suivi personnalisé** post création / reprise

### Nos atouts

**Le prêt d'honneur à 0 %  
allant jusqu'à 30 000 €**

#### Pour financer :

- ▲ Un besoin en fonds de roulement
- ▲ Des investissements
- ▲ La création ou le maintien d'emplois

### Le profil de nos bénéficiaires

- ▲ **Les créateurs d'entreprises**
- ▲ **Les jeunes entreprises** (moins de 3 ans)
- ▲ **Les repreneurs d'entreprises**

#### Secteurs d'activités :

- ▲ Artisanat de production
  - ▲ Bâtiment
  - ▲ Services aux entreprises
  - ▲ Industrie
  - ▲ Service de proximité\*
  - ▲ Commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité\*
- \* Dans les antennes locales

### Comment procéder

- ▲ **Demander un dossier** auprès d'Initiative Vienne
- ▲ **Présenter son projet d'entreprise** devant un comité d'agrément composé de professionnels issus des domaines industriel et financier





## Un financement allant jusqu'à 30 000 €

Initiative Vienne permet aux créateurs d'entreprises, aux jeunes entreprises (moins de 3 ans) mais également aux repreneurs d'entreprises de bénéficier d'un financement préférentiel : **un prêt d'honneur à 0%** sans demande de garantie personnelle.

Son montant est compris entre 3 000 et 30 000€ selon l'apport personnel, le projet et le secteur d'activité visé.

Le remboursement s'étale sur **3 à 5 ans** avec une possibilité de différé de 6 à 12 mois.

Initiative Vienne a été labellisée et conventionnée par l'État et la Caisse des Dépôts pour instruire les prêts Nacre.

L'État peut, par convention, participer au financement d'actions d'accompagnement et de conseil organisées avant la création ou la reprise d'une entreprise et pendant les trois années suivantes.



## Des conseils adaptés à votre environnement économique

L'équipe d'Initiative Vienne vous aide dans la phase de maturation de votre projet.

Elle vous informe et vous oriente vers les interlocuteurs adéquats (experts comptables, avocats, fédérations, banques...).

Elle vous aide à valider votre projet en élaborant votre budget prévisionnel et à analyser vos besoins de financement.

## Un accompagnement personnalisé

### ▶ Parrainage

Vous pouvez bénéficier de l'appui d'un chef d'entreprise pendant un an.

Ce parrain vous conseillera et vous épaulera dans votre nouvelle activité.

### ▶ Suivi post-crétion

L'équipe technique d'Initiative Vienne vous accompagnera pendant la durée du prêt et sera à votre écoute pour répondre à vos besoins (tableaux de bords, veille, réglementation, mise en relation avec un réseau).

Initiative Vienne est une association loi 1901 - SIRET 420 577 678 00048 - APE 9499 Z

